

COMMUNE D'ANDOUILLÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020 A 20H15

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
		en exercice	Présents et représentés	Votants
16 février 2020	16 février 2020	19	19	19

**PRESIDENT DE SEANCE :** M. LEMAITRE Bertrand, Maire

**PRESENTS :**

M. LEMAITRE Bertrand – M. PAUMARD Serge – M. CONILLEAU Philippe – Mme BEAUFILS Francine – Mme VIEL Valérie – Mme DOURDAIN Annick – Mr FOUILLET Gérard – Mr ROULAND Bruno – Mme LEPRETRE Françoise – Mr BASTHISTE Thierry – Mme COART Gina – Mme RICOULT Séverine – Mr GENDRON Hervé – Mme DURAND Saadia – Mr CLAYER Jean-Marie – Mme MARANDEAU Aurélie (à partir de 21h19) – Mr GARNIER Sacha – Mme QUERO Virginie (à partir de 21h18)

<b>ABSENTS REPRESENTES :</b>	Mme MARANDEAU Aurélie représentée par M. CLAYER Jean-Marie (jusqu'à 21h19) M. DALIBARD Luc représenté par Mme BEAUFILS Francine
<b>ABSENTS :</b>	Mme QUERO Virginie (jusqu'à 21h18)
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance M. GENDRON Hervé	

**2020\_02\_30\_01A Approbation d'un PV de SEANCE**

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2020 est lu au conseil municipal.

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

- **APPROUVE** le PV du 30 janvier 2020.

**2020\_02\_01B MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Ajout du point suivant : **Vote des comptes administratifs**
- Ajout du point suivant : **Vote des comptes de gestion**

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix,**

- **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

**2020\_02\_20\_01C DECISIONS DU MAIRE**

**Décision n° 2020-13**

La création à compter du 18 février 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C en fonction des heures réelles.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 semaines allant du 18 au 28 février 2020 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

#### **Décision n° 2020-14**

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section AB n° 590 sise 21, rue de Bretagne - 53240 ANDOUILLE** appartenant à Madame HÉLARD Denise situées EHPAD « La Douceur de Vivre » - 2 rue Spica – 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE- transmise par Maître Olivier BLOT – 2, bis rue de Bretagne 53240 ANDOUILLE,

#### **Décision n° 2020-15**

La commune d'Andouillé renonce à exercer son droit de préemption sur **la parcelle cadastrée section C n° 961 sise 4, résidence de la Grange - 53240 ANDOUILLE** appartenant à Monsieur AVRANCHE Gérard située 4, résidence de la Grange – 53240 ANDOUILLE- transmise par Maître Olivier BLOT – 2, bis rue de Bretagne 53240 ANDOUILLE.

#### **2020\_02\_20\_02 Paiement des factures avant le vote du BP 2020.**

Sur proposition de M. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint, responsable de la commission des finances,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement avant le vote du B.P. 2020 :

#### **BUDGET PRIMITIF 2020**

<b>ARTICLE/ OPERATION</b>	<b>INTITULE</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
	<b>DEPENSES</b>		
21568/421	2 extincteurs au village des Aînés	SICLI	223.00 €
2188/444	10 radiateurs logements de la Gendarmerie	CGED	2 535.00 €
2188/1477	Portail à la Daumerie	RUBION	2 339.00 €
2313/444	Pose d'une porte au logement de la Poste	AMD	2 549.00 €
2313/409	Mission d'études fluides, thermiques, élect. S Poly Mairie	LCA	1 344.00 €
2188/363	Sono Mairie	MUSIC CENTERS	255.00 €
2313/1475	Maison des Aînés solde révision	PHILIPPOT SARL	68.12 €
2313/1475	Maison des Aînés solde révision	AGENCE THELLIER	432.00 €

#### **2020\_02\_20\_03 TARIFS COMMUNAUX**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances rapportées par Monsieur Philippe CONILLEAU, maire-adjoint, et en avoir délibéré,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **ADOPTÉ** les tarifs communaux selon la grille annexée à la présente, reprenant l'ensemble des tarifs adoptés.
- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1er avril 2020

#### 2020\_02\_20\_04A SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2020

Après avoir pris connaissance du rapport de Mr. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint, responsable de la commission des finances,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **FIXE** le barème suivant pour déterminer le montant attribué au titre du fonctionnement des associations sportives et de l'harmonie Sainte-Cécile :
  - ◆ Aide à la formation (jeunes de moins de 20 ans domiciliés à Andouillé)
    - Par jeune pratiquant en compétition ou s'initiant à un instrument ..... 22.20 €
    - Par jeune pratiquant en sports-loisirs..... 11.11 €
  - ◆ Aide aux déplacements (jeunes de moins de 20 ans domiciliés à Andouillé)
    - Par jeune compétiteur ou musicien ..... 4.04 €
  - ◆ Aide à la structuration de l'association (tous les adhérents)
    - Par licencié ou adhérent ..... 2.82 €
- **APPROUVE** le tableau des subventions annexé à la présente délibération.

#### 2020\_02\_20\_04B PARTICIPATIONS ET COTISATIONS DIVERSES

Considérant les propositions de la commission des finances rapportées par Mr. CONILLEAU, maire-adjoint,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **DECIDE** d'inscrire au B.P. 2020, article 6281, les crédits prévisionnels nécessaires selon le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

#### 2020\_02\_20\_04C CREDITS SCOLAIRES ACCORDES EN 2020

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint, Considérant que les crédits proposés ne prennent en compte que les enfants domiciliés à Andouillé conformément à une décision antérieure du conseil municipal,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

-ADOPTÉ les crédits scolaires suivants pour l'année 2020 :

<b>Fournitures scolaires :</b>		Crédit par élève : 52.26€
<b>Crédit pédagogique et d'équipement</b>	Crédit qui peut être utilisé pour financer des activités pédagogiques organisées dans le cadre du temps scolaire (spectacles, voyages, classes découverte etc...) ou pour acheter du matériel pédagogique pour l'école (mobilier exclus).	Crédit par élève : 39.29€
<b>Suppression de l'abonnement sur support papier du BOEN</b>	Pour les écoles publiques	80.00€ par école
<b>Jouet de Noël</b>	Crédit accordé exclusivement aux enfants scolarisés en maternelle pour des dépenses <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit à l'achat de jouets collectifs</li> <li>• Soit à payer des spectacles de Noël</li> <li>• Soit à acheter des décorations ou des confiseries pour Noël</li> </ul>	Crédit par élève : 14.40€
<b>Enseignement spécialisé :</b>	RASED (Ecole Publique)	Crédit par élève : 1.00€
	Ecole privée du Sacré-Cœur	Crédit par élève : 1.00€ Résultat divisé par 2 car demi-poste

- APPROUVE le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

**2020\_02\_20\_04D FORFAIT COMMUNAL ACCORDE A L'ECOLE PRIVEE DU SACRE-COEUR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2020**

Mr. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint, responsable de la commission des finances, propose au conseil municipal d'actualiser les crédits accordés à l'école privée du Sacré-Cœur dans le cadre de la convention financière signée pour la période 2015/2018.

Il rappelle que le forfait par élève défini dans la convention est à actualiser au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice de prix à la consommation publiée par l'I.N.S.E.E., en **décembre 2019** pour la période des 12 derniers mois. Après avoir indiqué que l'indice des prix, incluant le tabac, est en hausse de **1.5%** entre le mois de décembre 2018 et le mois de décembre 2019, Mr. CONILLEAU propose au conseil les forfaits suivants pour l'école du Sacré-Cœur en 2020 :

Nature du crédit	Forfait 2019 Par élève domicilié à Andouillé	L'indice de prix à la consommation publiée par l'I.N.S.E.E., en décembre 2019 pour la période des 12 derniers mois  1.5%	Forfait 2020 Par élève domicilié à Andouillé
Maternelle	1 060.76 €	15.91 €	1076.67 €
Primaire	242.48 €	3.64 €	246.12 €

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- ADOPTÉ les forfaits qui seront versés à l'école du Sacré-Cœur en 2020, tels que calculés ci-dessus, conformément à la convention financière signée dans le cadre du contrat d'association.

- RAPPELLE que cette somme sera versée trimestriellement en 4 fois :

- 1<sup>er</sup> mars
- 1<sup>er</sup> juin
- 1<sup>er</sup> septembre
- 1<sup>er</sup> décembre

**2020\_02\_20\_04E CREDITS MIS A LA DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE POUR 2020**

Considérant les propositions de la commission finance rapportées par madame VIEL Valérie, maire-adjoint, responsable de la commission culture,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

➤ **DETERMINE** les crédits mis à disposition de la bibliothèque en 2020 de la manière suivante :

<b>Prévisionnel 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Prévisionnel 2020</b>
5 271,04 €	5 186,06 €	5 447,52 €
1 442,28 €	1 443,25 €	1 456,70 €
1 000,00 €	944,53 €	1 000,00 €
300,00 €	14,00 €	300,00 €
700,00 €	678,03 €	700,00 €
800,00 €	440,28 €	800,00 €
<b>9 513,32 €</b>	<b>8 706,15 €</b>	<b>9 704,22 €</b>

**2020\_02\_20\_05 REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU HAUT BOURG**

Madame BEAUFILS Francine et Madame DOURDAIN Annick ne prennent pas part au débat et au vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 24 octobre 2019 de modifier le règlement du lotissement du Haut-Bourg, conformément au travail de la commission plénière.

Il informe le conseil municipal du résultat de la consultation des propriétaires :

- La proposition reçoit l'approbation de plus de la moitié des propriétaires détenant les 2/3 de la superficie du lotissement du haut bourg tranche 1.
- La proposition reçoit l'approbation de plus de la moitié des propriétaires détenant les 2/3 de la superficie du lotissement du haut bourg tranche 2.

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 17 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 17 voix,**

- **PRENDS ACTE** du résultat de la consultation des propriétaires,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de modification du règlement

## 2020\_02\_20\_06 Acquisition d'un chemin rural

M Serge PAUMARD Rappelle la décision du conseil municipal du 24 janvier 2019.

M Serge PAUMARD présente au conseil municipal le projet le projet d'achat du chemin de la Rogerie à un particulier afin de désenclaver une habitation.

Il est proposé au conseil municipal de désigner la SARL Zuber pour la réalisation de l'acte authentique

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **DECIDE** d'acquérir auprès de madame TESSIER et monsieur BLOSSIER une partie du chemin de la ROGERIE leur appartenant pour l'euro symbolique,
- **DESIGNE** la SARL ZUBER, géomètre, pour réaliser le bornage du terrain,
- **DESIGNE** la SARL ZUBER, Géomètre, pour rédiger l'acte authentique
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à cette question
- **DECIDE** de prendre en charge tous les frais

## 2020\_02\_20\_07 parking clinique vétérinaire

Madame COART Gina intéressée se retire

Monsieur PAUMARD Serge, maire-adjoint, présente le plan d'aménagement du parking de la scierie

Considérant le projet de construction d'une clinique vétérinaire,  
Considérant la décision de la commune d'Andouillé du 30 janvier 2020, autorisant un échange de terrain modifiant les limites de propriété du parking de la scierie.

Vu le besoin de la clinique vétérinaire de disposer d'un parking pour le stationnement de ces utilisateurs, y compris des personnes à mobilité réduite, pour permettre l'ouverture de la clinique vétérinaire,

Vu le plan de principe du parking défini par la commune et les propriétaires de la clinique vétérinaire,

Monsieur PAUMARD propose la réalisation de l'aménagement du parking par l'entreprise LATP attributaire du chantier d'aménagement de la cour intérieure de la clinique. Ce qui permettra une unité de réalisation et une intervention plus rapide.

Un devis de l'opération doit être transmis à la Mairie.

Au cours des échanges, il est précisé que le déménagement est prévu pour la mi-mai 2020.

Il est proposé que plusieurs devis comparatifs soient demandés, avec la condition que le chantier soit terminé avant le déménagement (mi-mai 2020)

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

- **8 voix** pour que le chantier soit réalisé par l'entreprise attributaire des travaux de la cour intérieure de la clinique vétérinaire en autorisant M. le Maire à signer le devis si ce dernier est inférieur au seuil d'une procédure adaptée des marchés publics
- **10 voix** pour que soit demandé plusieurs devis comparatifs avec la condition que le chantier soit terminé avant le déménagement (mi-mai 2020) et en autorisant M. le Maire à signer le devis le plus avantageux si ce dernier est inférieur au seuil d'une procédure adaptée des marchés publics
- **0 Abstention**

**Le conseil municipal DECIDE** que soit demandé plusieurs devis comparatifs avec la condition que le chantier soit terminé avant le déménagement (mi-mai 2020) et en autorisant M. le Maire à signer le devis le plus avantageux si ce dernier est inférieur au seuil d'une procédure adaptée des marchés publics

#### 2020\_02\_20\_08 Parking rue Emmanuel DUFOURD

Monsieur PAUMARD Serge, maire-adjoint, expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le mur du Parking rue Emmanuel DUFOURD par une clôture, suite à la chute de ce dernier

Il présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise STPO d'un montant de 2 008,83 €HT.  
Il informe le conseil municipal que le portillon sera à la charge de monsieur et madame RUTILY

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **APPROUVE** la proposition de l'entreprise STPO d'un montant de 1 258.83 €HT
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis
- **APPOUVE** l'intégration d'un portillon au profit et à la charge de monsieur et madame RUTILLY

#### 2020\_02\_20\_9A BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Approbation du compte administratif – Exercice 2019

M. Bertrand LEMAITRE, maire, s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a élu à la présidence de la séance Mr. Philippe CONILLEAU, adjoint au maire,

Après avoir entendu l'exposé de Mr. Philippe CONILLEAU, responsable de la commission des finances,  
Délibérant sur le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bertrand LEMAITRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2019.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses 2019	2 200 860.12 €
Recettes 2019	2 595 188.59 €
Excédent de l'exercice 2019	394 328.47 €
Excédent reporté 2018	405 022.22 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2019</b>	<b>799 350.69 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses 2019	780 960.57 €
Recettes 2019	1 048 322.50 €
Excédent de l'exercice 2019	267 361.93 €
Déficit reporté 2018	-531 168.03 €
<b>RESULTAT GLOBAL 2019</b>	<b>-263 806.10 €</b>

Résultat global des 2 sections ..... + 535 544.59 €

<b>2020_02_20_9B BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Approbation du compte de gestion - exercice 2019</b>
--

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'Exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

**DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune d'Andouillé dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



**2020\_02\_20\_9C – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - Affectation des résultats - exercice 2019**

Considérant que le compte administratif 2019 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de ..... 799 350.69 €
- un déficit de la section d'investissement,  
hors restes à réaliser Dépenses/Recettes de ..... -263 806.10 €

**1 - Détermination du résultat de fonctionnement 2019 à affecter :**

- ⇒ Excédent antérieur 2018 reporté ..... 405 022.22 €
- ⇒ Résultat de l'exercice 2019 ..... 394 328.47 €

<b>Résultat de fonctionnement 2019 à affecter : 799 350.69 €</b>
--

**2 - Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :**

- ⇒ Couverture du besoin d'investissement au 31 12 2019 ..... - 263 806.10 €
- ⇒ Excédent des Restes à Réaliser 2019 repris au début de l'année 2020 ..... + 91 705.16 €
- ⇒ Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations NEANT

<b>Besoin de financement: 172 100.94 €</b>
--

**3 – Affectation du résultat de fonctionnement repris au Budget Primitif 2020 :**

- Affectation en section d'investissement au compte 1068 : .....172 100.94 €
- Solde disponible en section de fonctionnement au compte 002 : .....627 249.75 €

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

**APPROUVE** l'affectation du résultat du budget général de la commune pour l'exercice 2019 qui se présente ainsi :

Somme affectée en section d'investissement à l'article 1068.	172 100.94 €
Le solde disponible est non affecté dans l'immédiat. Il sera repris au budget primitif 2020 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).	627 249.75 €

**2020\_02\_20\_10A BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GRANGE - Approbation du compte administratif - exercice 2019**

Mr Bertrand LEMAITRE, maire s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Réuni sous la présidence de Mr. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint,

Délibérant sur le compte administratif pour l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bertrand LEMAITRE, Maire,  
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Appelé à se prononcer par vote à mains levées,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**  
**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**  
**Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du lotissement de la Grange 2019 qui se présente ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	28 003.51 €
Recettes	27 641.06 €
Déficit de l'exercice	-362.45 €
Excédent reporté	69 826.51 €
Résultat de clôture	69 464.06 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	27 641.06 €
Recettes	27 630.34 €
Déficit de l'exercice	-10.72 €
Déficit reporté	- 27 630.34 €
Résultat de clôture	-27 641.06 €

**Résultat global : 41 823.00 €**

**2020\_02\_20\_10B BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GRANGE - Approbation du compte de gestion - exercice 2019**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'Exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**  
**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

**DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe du lotissement de la Grange dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020\_02\_20\_10C LOTISSEMENT DE LA GRANGE : AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2019 du budget du lotissement de la Grange font apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 69 464.06 €
- En section d'investissement, un déficit de 27 641.06 €

Mr le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement soit 69 464.06 € au compte 002
- Report du déficit d'investissement soit 27 641.06 € au compte 001

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **ACCEPTE** les propositions de Mr le Maire pour l'affectation des résultats 2019 du budget du lotissement de la Grange:

Report de l'excédent de fonctionnement soit 69 464.06 € au compte 002
---

Report du déficit d'investissement soit 27 641.06 € au compte 001
---

**2020\_02\_20\_11A BUDGET DU LOTISSEMENT DU VAL DE L'ERNEE - Approbation du compte administratif - exercice 2019**

Mr Bertrand LEMAITRE, maire s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Réuni sous la présidence de Mr. Philippe CONILLEAU maire-adjoint,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement du Val de l'Ernée pour l'exercice 2019 dressé par Mr Bertrand LEMAITRE, Maire,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du lotissement du Val de l'Ernée pour l'exercice 2019 qui se présente ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	21 683.84 €
Recettes	21 427.28 €
Résultat de l'exercice	- 256.56 €
Excédent reporté	60 409.58 €
Résultat de clôture	60 153.02 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	21 427.28 €
Recettes	21 413.84 €
Résultat de l'exercice	-13.44 €
Déficit reporté	-21 413.84 €
Résultat de clôture	-21 427.28 €

**Résultat global : + 38 725.74 €**

<b>2020_02_20_11B BUDGET DU LOTISSEMENT DU VAL DE L'ERNEE - Approbation du compte de gestion - exercice 2019.</b>
---

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du lotissement du Val de l'Ernée dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>2020_02_20_11C LOTISSEMENT DU VAL DE L'ERNEE - AFFECTATION DES RESULTATS 2019.</b>
---

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2019 du budget du lotissement du Val de l'Ernée font apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 60 153.02 €
- En section d'investissement, un déficit de 21 427.28 €

Mr le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement soit 60 153.02 € au compte 002
- Report du déficit d'investissement soit 21 427.28 € au compte 001

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **ACCEPTE** les propositions de Mr le Maire pour l'affectation des résultats 2019 du budget du lotissement du Val de l'Ernée :

Report de l'excédent de fonctionnement soit 60 153.02 € au compte 002
Report du déficit d'investissement soit 21 427.28 € au compte 001

**2020\_02\_20\_12A LOTISSEMENT DU HAUT-BOURG : AFFECTATION DES RESULTATS 2019.**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2019 du budget du lotissement du Haut-Bourg font apparaître :

- En section de fonctionnement, un déficit de 104 294.42 €
- En section d'investissement, un excédent de 613 393.20 €

Mr le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement soit 104 294.42 € au compte 002 (D)
- Report de l'excédent d'investissement soit 613 393.20 € au compte 001

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **ACCEPTE** les propositions de Mr le Maire pour l'affectation des résultats 2019 du budget du lotissement du Haut-Bourg:

Report du déficit de fonctionnement soit 104 294.42 € au compte 002 (D)
Report de l'excédent d'investissement soit 613 393.20 € au compte 001

**2020\_02\_20\_12B BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAUT-BOURG - Approbation du compte de gestion - exercice 2019.**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'Exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe du lotissement du Haut-Bourg dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>2020_02_20_12C BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAUT-BOURG - Approbation du compte administratif - exercice 2019.</b>
---

Mr Bertrand LEMAITRE, maire s'étant retiré conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Mr. Philippe CONILLEAU, maire-adjoint,

Délibérant sur le compte administratif pour l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bertrand LEMAITRE, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Appelé à se prononcer par vote à mains levées,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 18 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 18 voix**

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du lotissement du Haut-Bourg 2019 qui se présente ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	559 316.27 €
Recettes	436 603.18 €
Déficit de l'exercice	-122 713.09 €
Excédent reporté	18 418.67 €
Résultat de clôture	-104 294.42 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	215 004.16 €
Recettes	650 778.64 €
Excédent de l'exercice	435 774.48 €
Excédent reporté	177 618.72 €
Résultat de clôture	613 393.20 €

**Résultat global : 509 098.78 €**